



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-08

Séance du 10/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absent(s) : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, BANCTEL Jean-Pierre, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY Lucie GOULET et Maryvonne QUEMION formant la majorité des membres en exercice,

Pouvoirs : Bérénice GAND donne pouvoir à Dominique CAPRON

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Dominique CAPRON

Adoption du compte de gestion et du compte administratif 2024

Date de convocation
01/04/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20250410-2025-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Monsieur Rémi MALO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence au doyen Monsieur Didier SANSON, Conseiller Municipal, pour donner lecture du compte de gestion 2024.

Monsieur Didier SANSON indique que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur Didier SANSON explique le détail du compte administratif de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2024.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le 10 avril 2025, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **200 775.36 € (dont 77 € pour la dissolution du syndicat de la coupure verte)**.

Solde d'exécution d'investissement		
Excédent d'investissement de clôture	A	812 245.34 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes	B	20 767.00 €
- Dépenses	C	114 600.00 €
Excédent de financement (A + B - C)		718 412.34 €

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

. à la couverture du besoin de financement C/1068	158 658.36 €
à la couverture du besoin de financement C/ 002	42 117.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO


